

Yvelines, commune de VILLIERS-LE-MAHIEU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1^{ÈRE} DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu la délibération de la commune de Villiers-le-Mahieu approuvant l'élaboration de son PLU en date du 9 juillet 2012 ;

Vu la délibération de la commune de Villiers-le-Mahieu approuvant la 1^{ère} modification de son PLU en date du 12 février 2015 ;

vu l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale daté du 4 juin 2019 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet ;

Par arrêté N° 2019-30 du 29/11/2019, le maire de la commune de Villiers-le-Mahieu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la 1^{ère} déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Michel GENESCO, consultant en environnement, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020.

Le dossier sera déposé à la mairie de Villiers-le-Mahieu, 18 rue du Centre, 78770 Villiers-le-Mahieu, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Villiers-le-Mahieu :

- le mercredi 18 décembre 2019 de 10 heures à 12 heures,
- le lundi 6 janvier 2020 de 10 heures à 12 heures,
- le vendredi 10 janvier 2020 de 17 heures à 19 heures 30,
- le vendredi 17 janvier 2020 de 17 heures à 19 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- soit sur place à la mairie de Villiers-le-Mahieu,
- soit sur le site de la commune de Villiers-le-Mahieu : <https://villiers-le-mahieu.fr/>

Les observations pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, soit par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@villiers-le-mahieu.fr soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur, Villiers-le-Mahieu, 18 rue du Centre, 78770 Villiers-le-Mahieu.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Villiers-le-Mahieu et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de public dès qu'ils seront transmis en mairie, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.
